COMMUNIQUE DE PRESSE DE JEAN LAUNAY – DEPUTE DU LOT
« Finances publiques et justice sociale »

Au moment où les inquiétudes des français sur l'emploi et sur le pouvoir d'achat se manifestaient dans les rues, l'Assemblée Nationale débattait en particulier des effets du bouclier fiscal à 50% introduit dans le cadre de la loi dite « Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat » à l'été 2007, et de la politique fiscale de notre pays en général.
« Il n'y a pas de démagogie à débattre dans l'hémicycle des questions que se pose le peuple. » c'est ce que le député UMP René COUANAU déclarait pendant le débat, après avoir réclamé, après les députés socialistes et contre l'avis du Président du groupe UMP, la prise en compte de la situation difficile, du fait de la crise, de nombreux français, et demandé un réexamen de la politique fiscale dans le sens de la justice.
Au préalable, Didier MIGAUD, Président PS de la Commission des Finances, avait poussé le gouvernement à révéler les éléments relatifs à la ventilation des bénéficiaires du bouclier fiscal 2008 selon leur revenu fiscal et leur tranche de patrimoine : 755 contribuables (5% du nombre de bénéficiaires du bouclier fiscal) bénéficient de 63% du coût total du bouclier et d'une restitution moyenne de 368 000 €.
Lors de la discussion, Jean LAUNAY, Député du Lot, est revenu sur l'utilisation massive des niches fiscales qui permettent de réduite optiquement le revenu servant à calculer le bouclier, demandant également au Ministre des comptes publics de désapprouver les parachutes dorés, stock-options et bonus attribués aux dirigeants d'établissements bancaires bénéficiaires du soutien public.